

MAI-JUIN 2021

LE JOURNAL DU SERVICE CIVIQUE 66



..... Rejoignez-nous !



[@servicecivique66](https://www.facebook.com/@servicecivique66)



[serviceciviquepo](https://www.instagram.com/serviceciviquepo)

DÉCOUVREZ CE JOURNAL MENSUEL DÉDIÉ AU SERVICE CIVIQUE DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES !

Conception : Lisa Canton - Ambassadrice du Service Civique 66

Vous avez un projet, une information importante à faire circuler ?

Anciens ou actuels volontaires, vous souhaitez réaliser un interview et faire connaître vos témoignages ?

Nous invitons tous les volontaires ainsi que leurs structures d'accueil à contacter les ambassadeurs du Service Civique 66 !

**SUR FACEBOOK, INSTAGRAM ET PAR MAIL :
AMBASSADEUR.SC@LALIGUE66.ORG**



CELLULE D'APPUI DU SERVICE CIVIQUE

Les Collectivités, associations, établissements publics, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES) vous accompagnent avec la mise en place de la Cellule d'Appui.

L'accompagnement de la Cellule d'Appui est dédié en priorité aux structures qui souhaitent s'engager dans une démarche d'accueil de jeunes volontaires sur une mission d'intérêt général. L'ensemble de ces aides est gratuit.

Vous n'avez pas encore d'agrément ? La Cellule d'Appui vous propose :

- > Une présentation du cadre juridique et de l'esprit du dispositif.
- > Une aide à la définition des missions répondant aux besoins du territoire et aux critères d'accessibilité défini par la loi.
- > Un accompagnement à l'obtention d'un agrément auprès des services de l'état.

Vous avez déjà un agrément local ou national ? La Cellule d'Appui vous propose :

- > Un appui au recrutement de volontaire(s), aide à la diffusion des offres de missions et à l'identification de candidats.
- > Une assistance administrative durant les différentes étapes : édition du contrat, bilans, ELISA, ruptures, etc...
- > Une aide à la réussite de la mission par l'accompagnement, en proposant des formations de tuteurs.
- > Une aide au respect des autres engagements réglementaires des structures d'accueil : une information sur les programmes de formation civique et citoyenne, un accompagnement au projet d'avenir du volontaire.

Cellule Départementale d'Appui, à votre écoute, à votre service !

Vincent Madern, référent Service civique

☎ 04 68 08 11 20

servicecivique@laligue66.org



VOUS, LES VOLONTAIRES

Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de vous ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité. C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Pour un Service Civique de qualité, la cellule d'appui aide les volontaires avant, pendant et après leur mission.

Pas encore engagé en Service Civique ? La Cellule d'Appui peut :

- > Vous renseigner sur le dispositif : séances d'information collectives, forums, événements régionaux, etc...
- > Vous aider à rechercher des missions près de chez vous.
- > Vous accompagner lors de la construction de votre propre mission.

Déjà engagé en Service Civique ? La Cellule d'Appui peut :

- > Connaître et défendre vos droits : Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, indemnités, etc...
- > Mieux connaître les différentes aides : les avantages de la carte du Service Civique, s'informer sur les aides à destination des jeunes de moins de 25 ans durant et après leur mission.
- > Participer à des rassemblements de volontaires.
- > Connaître le calendrier des programmes de formation civique et citoyenne

SERVICE CIVIQUE 66

LES PORTRAITS DU MOIS

1) Quel est ton parcours antérieur ?

J'ai terminé mes études l'année dernière, après une licence et un master d'anglais à l'université de Perpignan.

2) Décris ta mission en quelques mots et sa durée :

J'effectue ma mission à la médiathèque de Saint-Estève, pour une durée de 6 mois. Je m'occupe principalement de l'accueil du public en les sensibilisant sur les événements organisés par la médiathèque autour du livre.

3) Pourquoi l'avoir choisie ?

Très intéressée par le milieu du livre, j'ai choisi un service civique dans une médiathèque car cela me permet d'acquérir de l'expérience.

4) Comment as-tu connu le Service civique ?

Par le biais de ma sœur qui a effectué un service civique il y a quelques années.

5) Qu'est ce qui t'a poussé à faire un Service civique ?

J'étais intéressée par l'opportunité de m'engager dans un milieu qui m'intéresse ainsi que d'approfondir mes connaissances.

6) qu'est-ce qu'être utile pour toi ?

Être utile pour moi c'est contribuer au fonctionnement d'une structure et participer à l'avancée des projets, proposer des idées.

7) Que t'apporte le Service Civique à l'heure actuelle ? Qu'est ce qui a changé en toi depuis ?

Le service civique me permet d'acquérir de nouvelles compétences dans un milieu qui me passionne et m'apprend à m'intégrer dans une équipe tout en prenant davantage confiance en moi !



Médiathèque, St-Estève



QUE SONT-ILS DEVENUS ?



"cela m'a aidé à prendre confiance en moi"



LAETITIA 2020 **OFFICE DE TOURISME - COLLIOURE**

"Ma mission a été une très bonne expérience. J'étais très motivée et cela m'a aidé à prendre confiance en moi. Après mon Service Civique, j'ai facilement trouvé du travail au théâtre d'Antibes, puis je me suis inscrite dans plusieurs formations afin d'obtenir un D.E. de psychomotricienne."

MELANIE 2015/2016 **DSDEN 66 - PERPIGNAN**

"En même temps que mon service civique j'ai passé le concours de rédacteur territorial que j'ai obtenu. Après la fin de ma mission j'ai été recrutée au sein d'une intercommunalité pour travailler en tant que référente RH et adjointe de coordination. Aujourd'hui je suis montée en compétences car j'occupe un poste de responsable administratif dans une Mairie. Grâce à cette mission, j'ai affiné mon projet professionnel et j'ai trouvé ma voie. Je recommande le service civique à tous les jeunes que je croise. C'est une opportunité à saisir et la diversité des missions permet de trouver une mission qui colle à notre profil."

"j'ai affiné mon projet professionnel et j'ai trouvé ma voie"



JEREMY 2016/17 **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 66 - PERPIGNAN**

"À la suite de mon Service Civique, devenu entrepreneur, j'ai été chargé de faire le film de présentation de la Ligue 66, qui accueillait l'AG nationale de 2017. Ensuite j'ai réalisé plusieurs prestations pour la Ligue 66, l'UNHAJ, la mairie de Perpignan, le bureau national de la Ligue de l'Enseignement. Je recommande le service civique car il permet à la jeunesse de s'engager pour des causes qui ont du sens tout en offrant de belles opportunités. Il peut aussi aider des jeunes en difficulté. "

"s'engager pour des causes qui ont du sens"



FORMATIONS OBLIGATOIRES



FORMATION DES TUTEURS

Obligation de nommer un Tuteur référent s'engageant à suivre, à minima, la formation "Atelier de découverte - Rôle du Tuteur". Dans le cadre d'un avenant à l'agrément ou d'un renouvellement d'agrément, le Tuteur formé doit impérativement être le référent du Service Civique. Si le Tuteur n'est plus dans la structure ou s'il ne souhaite plus accompagner les Volontaires, il devient alors obligatoire de former un nouveau Tuteur.

Lien pour se positionner:

<http://www.tuteurs-service-civique.fr/>

Vous devez suivre une formation en présentiel, proposée dans les Pyrénées-Orientales. Une fois sur le site, cliquez sur l'onglet "*formation*" puis utilisez les filtres dans "*trouver une session*" en précisant P.O.

Pour rappel, ses formations sont prises en charge par l'Etat. Seuls les éventuels frais annexes sont à la charge des participants (déplacements, déjeuners...).

Pour accéder au calendrier

FORMATION DES VOLONTAIRES

Les structures d'accueil des jeunes en Service Civique ont l'obligation de proposer à chacun d'entre eux l'accès à la Formation Civique et Citoyenne (volet théorique : qui s'articule autour de 2 journées), ainsi qu'à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (volet pratique). Les tuteurs se sont engagés à informer les jeunes et à faciliter leur participation. Le volontaire doit justifier sa présence à l'une de ces formations, dans les trois premiers mois de sa mission. À la fin de son contrat d'engagement, il doit avoir pris part à l'ensemble des formations.

FCC - FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE (à destination des volontaires)

⚠ *UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL*

Lien pour se positionner :

<http://laligue66.org/formations.civiques.and.citoyennes-359800-12-98.php>

La Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales propose, tout au long de l'année, des journées de formations civiques et citoyennes en direction des jeunes volontaires engagés dans une mission de Service Civique sur le département des Pyrénées-Orientales.

Coût de la prestation : elle est facturée 100,00 euros (50,00 € par module). Ce montant correspond à l'aide versée directement par l'Agence de Services et de Paiement au titre de la Formation Civique et Citoyenne à tous les organismes agréés.

PSC1 - PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (à destination des volontaires)

⚠ *UNIQUEMENT EN PRÉSENTIEL*

Lien pour se positionner :

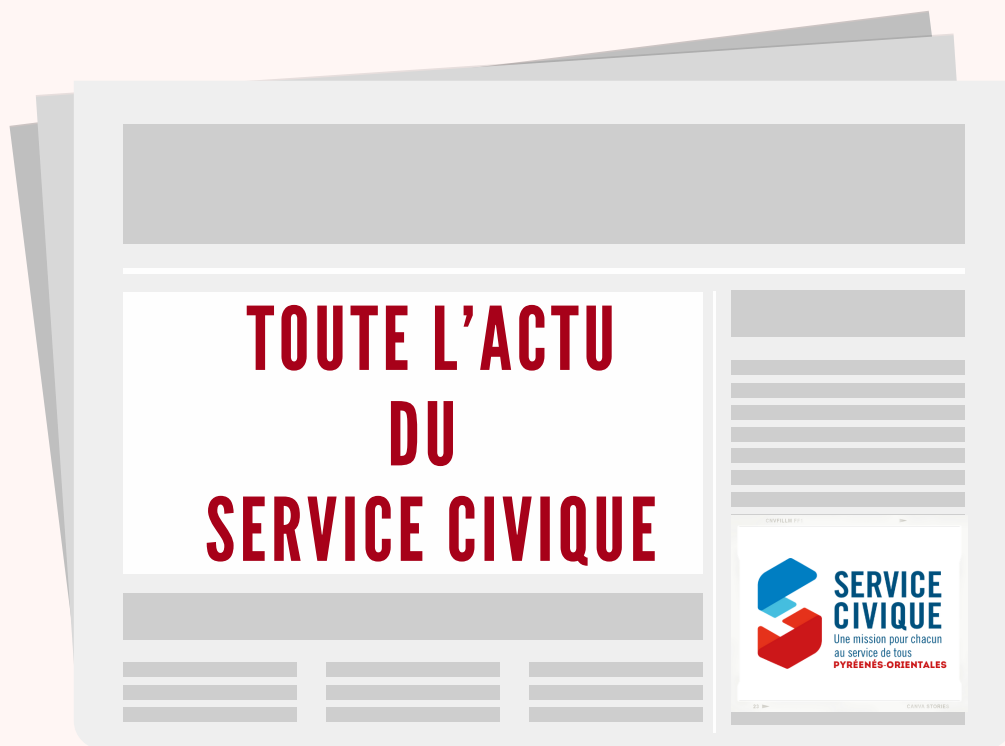
<http://laligue66.org/formation.psc1-359900-12-99.php>

Comme pour la FCC, le volontaire doit obligatoirement avoir participé durant sa mission, à la formation PSC1.

Pour rappel, cette prestation est facturée 60,00 euros. La structure d'accueil avance cette somme, qui lui est ensuite remboursée par l'Agence de Service et de Paiement.

Si le volontaire est déjà titulaire du diplôme PSC1, il n'a pas à la repasser (veuillez vous procurer une copie). Par contre, à sa demande, il peut refaire la formation pour une remise à niveau. Vous avez également la possibilité de solliciter l'organisme de formation de votre choix.





SERVICE CIVIQUE "EUROPE" : LA MOBILITÉ POUR LES VOLONTAIRES, DE NOUVEAUX PROJETS POUR VOTRE ORGANISME

Jeudi 6 mai, Sarah El Haïry, Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, et Clément Beaune, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, accompagnés de Béatrice Angrand, Présidente de l'Agence du Service Civique, ont annoncé l'objectif de création, à l'horizon 2022, de 1 000 missions de Service Civique « Europe » en France et 1 000 missions de Service Civique en Europe par an.

QUE SONT LES MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE « EUROPE » ?

Les missions de Service Civique « Europe » en France visent à sensibiliser et promouvoir les valeurs, la culture, la citoyenneté et la mobilité européennes. Elles offrent la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans quand ils sont en situation de handicap, de s'engager auprès d'une grande diversité d'organismes et d'institutions qui œuvrent au quotidien pour la construction européenne et le dialogue interculturel, à travers des thématiques aussi diverses que l'éducation, l'environnement, les solidarités, la culture ou encore le sport.

Les missions de Service Civique en Europe sont quant à elles des missions de Service Civique de toute nature effectuées par de jeunes Français dans l'ensemble des Etats de l'Union et de ses pays partenaires. Grâce à cette mobilité les volontaires ont la possibilité de renforcer, enrichir et diversifier leur expérience de l'identité et de la citoyenneté européennes, ainsi que leurs connaissances linguistiques.

POURQUOI ACCUEILLIR DES JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE « EUROPE » ?

En tant qu'organisme d'accueil, le Service Civique "Europe" vous permet :

- D'expérimenter des projets innovants ;
- D'amplifier les actions menées par votre structure ;
- D'aller à la rencontre de nouveaux publics ou de publics éloignés/isolés ;
- De consolider des partenariats

Les jeunes que vous accompagnerez dans ces missions deviendront ainsi acteurs de la construction européenne, et vivront une expérience favorisant l'ouverture à l'autre et la découverte de soi, le développement des valeurs européennes, la tolérance, l'acquisition de compétences sociales et techniques. Tous ces atouts leur permettront d'être moteur de changement dans un espace européen interdépendant.

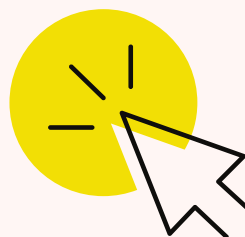
Exemples de missions :

- Développer des activités éducatives et favoriser la citoyenneté européenne chez les jeunes ;
- Participer à la diffusion d'informations autour des programmes de mobilité européenne ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information du grand public à l'UE et à la citoyenneté européenne
- Interventions sur le terrain à la rencontre du public (écoles, associations étudiantes, associations locales et partenaires) pour promouvoir la citoyenneté européenne ;
- Organisation d'événements publics (rencontre avec les bénéficiaires, café-débats) autour des valeurs européennes ;
- Sensibiliser à la connaissance des valeurs européennes ;
- Promouvoir la mobilité en Europe et à l'International à travers le parrainage de jeunes qui en ont le projet et ceux ayant vécu une expérience de mobilité ;



LIENS UTILES POUR TROUVER UNE MISSION

- <https://www.service-civique.gouv.fr/>
- <https://www.france-volontaires.org/>
- https://europa.eu/youth/solidarity_en
- <https://www.europedirectpyrenees.eu/>



240 EUROS SUR VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION GRÂCE À VOTRE ENGAGEMENT



Le compte d'engagement citoyen (CEC) est un dispositif de l'Etat destiné à reconnaître et valoriser les activités de bénévolat et de volontariat. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits à formation supplémentaires crédités sur votre compte personnel de formation (CPF).

Grâce à votre mission de Service civique, vous bénéficiez de crédits de formation d'une valeur de 240 euros, à utiliser quand vous le souhaitez.

En ouvrant un compte personnel d'activité (CPA) via "Mon compte formation", votre compte d'engagement citoyen (CEC) est automatiquement créé. Vos droits sont automatiquement inscrits dans votre CEC au second trimestre de l'année suivant celle où vous avez effectué votre mission de Service Civique, vous n'avez rien à faire. Nous vous recommandons néanmoins de conserver vos justificatifs de mission.

En savoir plus

BON À SAVOIR !

- ***Est-ce que le Service Civique peut-être reconnu comme un stage dans le cadre de mes études ?***

Vous ne pouvez pas signer un contrat d'engagement à la place d'une convention de stage. Votre organisme d'accueil ne peut aucunement modifier le contenu de votre mission de Service Civique pour la faire correspondre à un stage qui a pour objet de valider des compétences préalablement identifiées et cohérentes avec votre cursus étudiant. La dispense de stage ou d'enseignement ne peut être demandée auprès de l'établissement d'enseignement supérieur qu'après réalisation du Service Civique et reste soumise à l'appréciation de l'établissement sur la base du bilan nominatif réalisé en fin de service civique, sans garantie d'obtenir la dispense. En effet, cette modalité est retenue lorsqu'il est dûment constaté que vous avez acquis les compétences,

connaissances et aptitudes correspondantes à celles que vous auriez obtenues et développées au cours d'un stage ou d'un enseignement. La dispense peut être partielle ou totale.

Il vous appartient de prendre l'attache de votre établissement, de formuler une demande écrite auprès du responsable de la formation dont vous relevez pour bénéficier du dispositif de validation. A l'appui de cette demande, vous devez fournir le bilan nominatif réalisé avec votre tuteur vous permettant de justifier des activités que vous avez menées en Service Civique et afin d'identifier les aptitudes, les connaissances et les compétences acquises pendant la durée de votre engagement.

Attention, ce dispositif de validation ne s'applique à ce jour qu'aux établissements d'enseignement supérieur tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il ne s'applique pas actuellement aux BTS et DUT. Concernant les formations de classes préparatoires aux grandes écoles, il fera l'objet d'une réglementation ultérieure;

Pour plus de détails



- ***Est-ce que le Service Civique peut me permettre d'obtenir des crédits dans le cadre de mes études ?***

En tant qu'étudiant en Service Civique, si les activités que vous exercez sont de nature à permettre l'acquisition de connaissances, aptitudes et compétences relevant de votre cursus d'études suivi, vous pourrez obtenir un certain nombre de crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (European Credits Transfer System-ECTS), selon des modalités fixées par le conseil d'administration de l'établissement.

APRÈS LE SERVICE CIVIQUE : LE DISPOSITIF SÉSAME

Le dispositif SÉSAME a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et vers leur insertion.

Vous bénéficiez d'un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent également être mis en place.

Pour prétendre à ce dispositif, vous devez remplir l'une de ces 4 conditions :



- Résider au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),
- Ou rencontrer des difficultés sociales,
- Ou être en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant,
- Ou avoir une pratique sportive de haut niveau.

En savoir plus

MAJORATION DE L'INDEMNITÉ POUR TOUS LES ÉTUDIANTS BOURSIERS

Les étudiants boursiers des échelons **0, 1, 2, 3 et 4 peuvent dorénavant bénéficier de la majoration mensuelle de 107,68 € nets complétant l'indemnité mensuelle de 580 euros net.** Cette majoration ne concernait jusqu'à lors que les boursiers des échelons 5, 6 et 7.

Cette mesure est effective **pour tous les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2021** et la majoration est mise en oeuvre **à compter du 1er février.**

Pour faire valoir votre droit à majoration, vous devez :

- transmettre votre notification définitive de bourse pour l'année universitaire en cours à votre tuteur
- signer l'avenant à votre contrat préparé par votre organisme d'accueil

L'indemnité complémentaire débutant le 1er février 2021, vous serez indemnisé, si vous remplissez les conditions, de manière rétroactive.

« SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS » : DES FORUMS RÉGIONAUX VIRTUELS EN MAI ET JUIN

Dans le cadre de la mobilisation nationale « Service Civique Solidarité Seniors », programme qui permet de développer le service civique auprès des personnes âgées, auront lieu, prochainement, les premiers Forums Régionaux SC2S. Ils permettront aux jeunes engagé.es d'en découvrir davantage sur les opportunités qui leur seront offertes pour l'après Service Civique, notamment dans le secteur du grand âge et du médico-social.

Ils regrouperont virtuellement tous les volontaires et acteurs du médico-social de chaque région.

Ces forums sont également ouverts aux jeunes engagé.es en Service Civique qui ne sont pas sur une mission de solidarité avec les seniors mais qui souhaitent en savoir plus sur ce secteur pour construire leur projet d'avenir.

Au programme, sous forme virtuelle :

- **une conférence thématique** : pour comprendre les enjeux et les opportunités du secteur médico-social et le rôle que la jeune génération peut y jouer ;
- **un coaching pour l'avenir** : l'opportunité pour les volontaires de valoriser leur expérience de volontariat et leur projet d'avenir (quel qu'il soit) devant des professionnels, et de recueillir leurs conseils bienveillants (réservé aux volontaires en mission de Service Civique en solidarité avec les seniors) ;
- **des webinaires métiers** : pour connaître les métiers d'accompagnement au grand âge ;
- **des stands** : tenus par les acteurs régionaux du médico-social ou de l'accompagnement socio-professionnel de manière générale. Les volontaires pourront découvrir les différentes opportunités du territoire (bénévolat, emploi, stage, alternance, etc.)

Toutes les dates par région :

Auvergne-Rhône-Alpes : 3 juin, 9h30-13h

Bourgogne-Franche-Comté : 19 mai, 14h-17h30

Bretagne : 17 mai, 14h-17h30

Centre-Val de Loire : 1er juin, 14h-17h30

Grand Est : 25 mai, 9h-12h30

Hauts-de-France : 4 juin, 9h30-13h

Ile-de-France : 27 mai, 14h-17h30

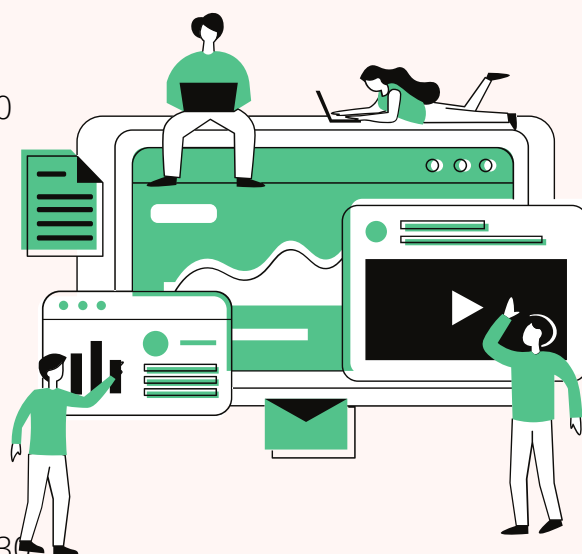
Normandie : 20 mai, 9h-12h30

Nouvelle Aquitaine : 27 mai, 14h-17h30

Occitanie : 28 mai, 9h-12h30

Pays de la Loire : 20 mai, 9h-12h30

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 26 mai, 14h-17h30



[Vos volontaires peuvent s'inscrire directement en cliquant sur ce lien](#)

DÉPLOIEMENT NATIONAL DES « AMBASSADEURS DE L'ACCESSIBILITÉ »

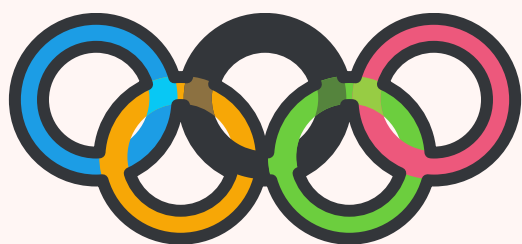
Déjà mis en œuvre en 2020 à titre expérimental dans quelques villes (communauté d'agglomération de Vannes, commune de Clichy-la-Garenne, Chartres), ce dispositif adossé au Service Civique permet de donner une nouvelle impulsion en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Le bilan de l'ordonnance de 2014 sur l'accessibilité révèle que sur les 2 millions d'ERP en France, 700 000 sont entrés dans le dispositif des agendas d'accessibilité (« AD-AP ») prévu par l'ordonnance. Ce chiffre vient s'ajouter aux 350 000 ERP déjà déclarés accessibles avant 2015.

Ce sont donc entre 750 000 et 900 000 ERP sur le territoire (soit environ la moitié d'entre eux) qui ne sont, pour l'instant, engagés dans aucune démarche de mise en accessibilité. Près de 90 % de ces établissements relèvent de la 5ème catégorie des ERP, c'est-à-dire les établissements de proximité. Ainsi, la nouvelle étape à franchir pour faire progresser l'accessibilité est bien celle des ERP du quotidien : le boulanger, le coiffeur, le tabac, le pharmacien...

L'insuffisante circulation de l'information sur le sujet, ou sa non appropriation ainsi que la méconnaissance des obligations réelles, peuvent faire obstacle ou décourager les acteurs concernés dans la mise en conformité de leur établissement.

Pour permettre la sensibilisation, l'information et la mobilisation des gestionnaires d'ERP sur les initiatives, parfois très simples, qui peuvent réellement changer la vie et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental ou psychique et bénéficier à tous, le Gouvernement a annoncé le déploiement national des « Ambassadeurs de l'accessibilité » et du site en ligne Accès libre (<https://acceslibre.info>), qui va permettre le recensement par les utilisateurs eux-mêmes des lieux accessibles.



Descriptif du dispositif

Par ailleurs, plus de 27 millions de Français vivent à ce jour dans une ville engagée pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 via le label « Terre de Jeux 2024 ». A 3 ans des Jeux, le dispositif des « Ambassadeurs de l'accessibilité » sera intégré au label Terre de Jeux 2024 pour contribuer à l'impact positif de Paris 2024 sur ce sujet majeur.

Le dispositif est donc conçu pour inciter largement les communes et les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI), acteurs de proximité par excellence, à accueillir des jeunes souhaitant s'engager en Service Civique autour de l'objectif d'accessibilité et plus largement d'inclusion des personnes en situation de handicap. Cet accueil pourra s'effectuer directement par les communes et EPCI ou par l'intermédiaire d'organismes partenaires déjà agréés à cette fin.

Selon Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées, **« inciter tous les jeunes qui cherchent une expérience formatrice à se tourner vers ces missions a du sens. Cette expérience de Service Civique est extrêmement formatrice et peut constituer un formidable tremplin vers l'emploi. Par ailleurs, elle sensibilise toute la société aux enjeux du handicap. C'est gagnant - gagnant. ».**



QUE FAIT L'INSTITUT POUR LES JEUNES VOLONTAIRES ET BÉNÉVOLES ?

L'Institut aide les jeunes engagés à structurer leur projet d'avenir. Il organise chaque année plus de 10 000 lectures de dossiers et plus de 250 journées d'entretiens-conseils, dans 24 villes de France. Vous vous êtes engagé comme volontaire ou bénévole ? Vous réfléchissez à votre avenir ? L'Institut vous propose de structurer votre projet et de bénéficier de conseils personnalisés. En remplissant le dossier de préparation au projet d'avenir proposé par l'Institut, vous consoliderez votre réflexion sur votre projet et apprendrez à valoriser votre engagement. Votre dossier sera lu par au moins trois personnes, qui porteront des regards croisés sur votre parcours et votre projet. Ils recommanderont de vous inviter ou non à un entretien personnalisé. Si vous êtes invité à cet entretien, vous présenterez votre projet à des professionnels issus d'entreprises, associations, établissements de formation ou collectivités, qui vous donneront des conseils personnalisés pour votre projet. A l'issue de cet entretien, 700 jeunes deviendront lauréats de l'Institut de l'Engagement. Si vous n'êtes pas invité aux entretiens, vous pourrez recevoir par courrier électronique des conseils qui vous aideront à faire progresser votre projet. Vous pouvez déposer un dossier pour la session de printemps (dépôt des dossiers entre mi-décembre et fin janvier) ou pour la session d'automne (dépôt des dossiers entre mi-juin et fin septembre). Pour toute question ou information, n'hésitez pas à contacter : **institut@engagement.fr**.

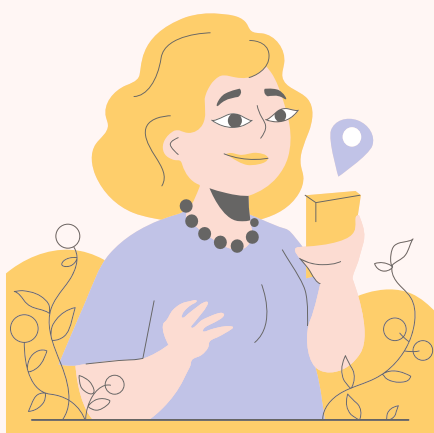
Pour en savoir plus

FOCUS ETUDIANTS ET VOLONTAIRES

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE DÉROULEMENT DE VOTRE MISSION DE SERVICE CIVIQUE PENDANT CETTE PÉRIODE.

N'hésitez pas à solliciter votre tuteur-tutrice ou bien l'Agence du Service Civique. Nous répondrons à vos questions ici

<https://www.service-civique.gouv.fr/contact>



EN TANT QU'ÉTUDIANT, Retrouvez toutes les informations sur les aides du Gouvernement développées et déployées pendant la crise sanitaire comme les **repas au CROUS à 1€** ou la **révision du droit des boursiers**. Détails et informations sur :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/vos-aides-pendant-la-crise-sanitaire-2235>

VOUS AVEZ UN COUP DE BLUES, DES PROBLÈMES DE SOMMEIL, DU STRESS? DES IDÉES NOIRES ? Vous n'êtes pas seul-e !

Pour vous soutenir pendant cette période et mieux comprendre votre mal-être:

<https://www.soutien-etudiant.info/>

<https://www.nightline.fr/>

Tous les contacts et infos utiles

N'hésitez pas à parler de ces modalités à vos amis étudiants !

FAQ

Nous répondons à vos questions :

"Le Service Civique est-il pris en compte dans le calcul de la retraite ?"

Oui, l'ensemble des trimestres de Service Civique effectués sont pris en compte au titre de l'assurance retraite.

"Peut-on être salarié et volontaire en même temps ?"

Oui, il est possible d'accomplir sa mission de Service Civique tout en étant salarié par ailleurs. Cependant, cette période de service correspond à un engagement soutenu, le plus souvent à temps plein et toujours d'au moins 24 heures par semaine. Sous réserve de respecter cela, il n'est pas interdit d'exercer une autre activité. Par contre, il n'est pas possible d'être engagé en Service Civique auprès d'un organisme dont on est salarié.

LES SOLUTIONS JEUNES

1 jeune

1 solution

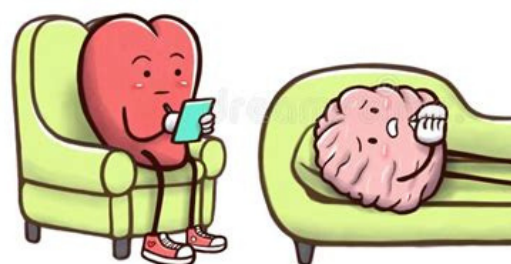


LE PLAN « UN JEUNE, UNE SOLUTION »

Pour aider les 750 000 jeunes arrivés sur le marché du travail en septembre 2020 mais aussi ceux qui sont aujourd'hui sans activité ou formation, le Gouvernement mobilise un budget de 6,7 milliards d'euros, soit un triplement des moyens consacrés aux jeunes. Le plan 1 jeune 1 solution, lancé le 23 juillet 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

CHÈQUES PSY: SANTÉ PSY ÉTUDIANT

Vous êtes étudiant et vous ressentez le besoin d'une aide psychologique ? Pendant la crise sanitaire, vous pouvez bénéficier de 3 séances de 45 mn avec un psychologue gratuitement, sans avancer de frais. Une plateforme d'accompagnement psychologique ouverte depuis le 10 mars 2021 vous permet d'identifier les professionnels partenaires.



DÉPART 18:25

Vous avez entre 18 et 25 ans et vous souhaitez partir en vacances ? Une fois par an, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, vous permet de bénéficier d'une aide en choisissant votre destination parmi une sélection de séjours avec hébergement à la mer, à la montagne ou en ville, en France ou en Europe, grâce au programme Départ 18:25. Ce dispositif s'inscrit dans les politiques publiques de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et vise à encourager le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans.





CLIC'N JOB

Comment trouver un emploi ? Comment s'orienter ? Quels sont les métiers ? CLICNJOB accompagne les jeunes à travers différents outils accessibles et faciles d'utilisation pour se rapprocher du marché du travail :

- des quizz, des outils pratiques pour candidater, des ressources pour vous orienter, une communauté de jeunes et de professionnels pour tisser des liens et vous faire accompagner sur votre territoire.

La Région Occitanie se mobilise pour les jobs étudiants

La crise sanitaire a plongé de nombreux étudiants dans la précarité. Solidaire, la Région Occitanie leur propose des emplois et appelle les entreprises et collectivités à rejoindre la démarche.



Le volontariat territorial en administration

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé le lancement du volontariat territorial en administration (VTA). Contrat de mission pour les jeunes diplômés, ce dispositif permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie.

PASS CULTURE

Le Pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture. Ce dispositif te permet d'avoir accès **l'année de tes 18 ans** à une application sur laquelle tu disposes de 500€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).



La Résidence Habitat Jeunes

VOTRE SOLUTION DE LOGEMENT !

Les résidences Habitat Jeunes (anciennement Foyers Jeunes Travailleurs) sont des institutions à but non lucratif qui mettent à la disposition des jeunes qui vivent hors de leur famille un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement, ainsi que des moyens qui favorisent leur insertion dans la vie sociale. Dans cette phase de transition, il s'agit de rendre possible un parcours résidentiel en créant les conditions d'un processus d'apprentissage de la vie sociale conduisant à l'autonomie et à la citoyenneté. Le passage en résidence Habitat Jeunes doit donc, par définition, être conçu comme une étape.

Dans le 66 : **dès 40€ !** (selon votre situation et après déduction des APL)



80
STUDIOS

RÉSIDENCE
ROGER SIDOU
5 place Alain Gerbault
Bâtiment A
66000 PERPIGNAN

28
STUDIOS

RÉSIDENCE
LE CATALOGNE
24 Cours Lazare Escarguel
66000 PERPIGNAN

4
CHAMBRES
TOUT CONFORT
ET UNE CUISINE
PARTAGÉE

**UN APPARTEMENT
PARTAGÉ**
3 rue Michel Doutres
66000 PERPIGNAN

HABITAT